

NOUVELLE NORMALISATION COMPTABLE

Mardi 11 janvier 2005
Séminaire STG Paris

Support : Diaporama (Voir site CRCF)
Ressources : Site du CNC, Revue fiduciaire compta (Janv 2005)

GENERALITES - HISTORIQUE

hétérogénéité des principes, des présentations des états au niveau international.

Raisons de cette hétérogénéité :

- langage national (n° de compte pas dans toutes les normes)
- reflet d'une société
- parfois codifiée, parfois constatée
- adaptée à la législation fiscale
- états financiers élaborés pour différents partenaires (actionnaires par ex aux EU)
- actif bilan notion différente (France : propriété ; Anglo-saxons : utilisation)

Donc besoin d'harmonisation :

Car par exemple pour une implantation à l'étranger , cela nécessitait différents documents. Donc maintenant, baisse des coûts des états financiers, et comparabilité possible pour les investisseurs.

CREATION IASC (1973) :

73-88 : compilation

89-95 : harmonisation (limitation du nombre de normes à 11 en 1995)

95-00 : normes révisées à la demande des opérateurs boursiers.

2001 : reconnu comme normalisateur

2001 : **IASC devient IASB** (Board)

les normes internationales IAS deviennent IFRS

153 membres dans 112 pays

Objectifs : Cadre reconnu et accepté par tous
Amélioration et révision constante

En **FRANCE** :

- PCG
- Puis ouverture européenne (directives dont la notion d'image fidèle)
- développement des groupes >> consolidation (rapprochement avec normes internationales)
- Groupes de taille internationale >>> adoption des normes internationales

Depuis 1995 , réforme des institutions et des principes

1998 :

CRC réglemente la compta (décide)

CNC donne un avis sur toutes les dispositions (nationale et internationale) et propose.

Ex : avis sur les actifs du 24 décembre 2004

Au sein du CNC, comité d'urgence pour donner des avis en urgence

1999 :

Nouveau PCG (à évolution constante), les règlements du CRC y sont incorporés.

IASB : 41 normes (Diapo 25)

Organisme privé à 100 % (dont dépend le CNC public, cela peut poser des problèmes)

En **EUROPE** :

2001 : CRCE, comité de réglementation comptable européen.

Avant directive, maintenant des règlements. (Diapo 28)

Examine les normes IAS avant introduction au niveau européen.

ONU : normes IAS reconnues en 2001, 3 groupes de PME :

Niveau 1 : sociétés cotées >> application intégrale

Niveau 2 : Sociétés non cotées >>>> Abrégé

Niveau 3 : ????

Comptes consolidés des stés cotées à partir de 2005 obligatoires (Mais à faire dès 2004)

Comptes individuels en France >> non applicable pour le moment pour des raisons fiscales principalement.

CONCLUSION :

- Changement radical : pas de plan de compte, état de performance (à la place CR), cadre conceptuel nouveau.
- Cours de formation à mettre en place.
- Compétences sur des sujets périphériques (de + en + de calculs financiers)
- Dans moins de 10 ans, normes IAS pour comptes individuels.
- **Référentiel comptable en perpétuelle évolution >>>> VEILLE PERMANENTE.**

Choix européen de sous-traitance des normes à l'IASB

Globalisation et mondialisation

Poids des groupes et cabinets d'audit anglo-saxons

Conséquences :

- Intrusion norme privée dans norme publique
 - lien entre fiscalité et comptabilité
 - lien entre compta privée et compta nationale
 - lien entre compta et droit
- Voici venu le temps des financiers
- Passage à une compta pour les investisseurs (fin de la partie double ????).....

Bibliographie :

- RF Compta
- Pratique des normes IAS, ???
- S'initier aux IFRS, Lefebvre.
- JOCE (ex : art L261 13/10/2003)